



Pour publication immédiate : 24/09/2018

GOUVERNEUR ANDREW M. CUOMO

## LE GOUVERNEUR CUOMO SIGNE UN PROJET DE LOI AJOUTANT LA PRISE EN CHARGE DE LA DOULEUR À LA LISTE DES CONDITIONS DONNANT DROIT À UN TRAITEMENT À LA MARIJUANA MÉDICALE

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a signé aujourd'hui une loi (S8987A/A 11011-B) qui ajoute la prise en charge des douleurs aiguës à la liste des conditions pour lesquelles la marijuana médicale peut être recommandée comme alternative à l'usage d'opioïdes. Le projet de loi permettra également aux fournisseurs de traitement de troubles liés à la consommation de substances de recommander la marijuana médicale pour aider les patients à atténuer les douleurs sous-jacentes qui contribuent à la consommation abusive de substances telles que les opioïdes.

« Dans cette bataille contre l'épidémie d'opioïdes, il est essentiel que nous utilisions tous les moyens à notre disposition pour empêcher la prescription injustifiée de ces analgésiques dangereux et addictifs », **a déclaré le Gouverneur Cuomo.** « L'ajout de ces conditions à la liste de celles approuvées pour un traitement à l'aide de la marijuana médicale permettra de réduire le risque d'addiction et d'apporter aux New-Yorkais qui souffrent le soulagement dont ils ont besoin. »

« Nous savons que la marijuana médicale peut constituer une alternative utile pour le traitement d'un vaste éventail de maladies et de pathologies », **a déclaré la Lieutenant-Gouverneure Kathy Hochul.** « En élargissant la liste approuvée, nous offrons aux New-Yorkais de nouvelles options, et prévenons le danger lié à l'addiction aux opioïdes. »

Le projet de loi permettra d'officialiser la modification réglementaire mise en œuvre par le Département de la santé (Department of Health) au début de l'année qui ajoute la thérapie de remplacement des opioïdes et les troubles liés à la consommation d'opioïdes à la liste existante des conditions pour lesquelles un patient peut être admissible à la marijuana médicale. Afin de recommander la marijuana médicale pour la prise en charge de la douleur, un praticien agréé doit déterminer que la douleur éprouvée par le patient dégrade sa santé et ses capacités fonctionnelles, ainsi que certaines autres exigences.

**Le Sénateur George Amedore, Président du Comité sénatorial permanent sur l'alcoolisme et la toxicomanie (Senate Standing Committee on Alcoholism and Substance Abuse), a déclaré :** « Pendant que le Groupe de travail du Sénat sur la

dépendance à l'héroïne et aux opioïdes (Senate Task Force on Heroin and Opioid Addiction) sillonnait l'État, c'était la grosse lacune dont nous entendions parler sans cesse. Lorsque nous envisageons des solutions pour lutter contre l'épidémie d'héroïne et d'opioïdes, nous devons nous assurer que les prescripteurs et les patients disposent de toutes les ressources et de toutes les options. Je suis heureux que le gouverneur ait signé cette mesure législative qui aidera les patients et offrira une alternative aux opioïdes hautement addictifs ».

**Le Président du Comité de la santé de l'Assemblée (Assembly Health Committee) et défenseur du projet de loi, Richard N. Gottfried, a déclaré :** « L'addiction aux opioïdes ne fait pas de distinction et touche les New-Yorkais de tout âge, sexe et race. Des données recueillies à travers le pays montrent que l'accès à la marijuana médicale pour le traitement de la douleur réduit l'utilisation d'opioïdes bien plus dangereux. La marijuana médicale est une alternative sûre et efficace pour traiter la douleur. Je félicite le Gouverneur d'avoir signé le projet de loi et continuerai à travailler pour faciliter l'accès des patients dans le besoin à la marijuana médicale ».

**La Membre de l'Assemblée et Présidente du Comité de l'Assemblée sur l'alcoolisme et la toxicomanie (Assembly Committee on Alcoholism and Drug Abuse), Linda B. Rosenthal, a déclaré :** « Les personnes à la recherche d'un traitement pour un trouble lié à l'utilisation de substance et celles souffrant de douleurs chroniques doivent avoir accès à la meilleure gamme d'options médicales. En ajoutant le trouble lié à l'utilisation de substance et la gestion de la douleur à la liste des conditions pouvant donner droit à un traitement à la marijuana médicale, nous allons permettre aux New-Yorkais de bénéficier d'une technique de réduction des risques pouvant être utilisée comme alternative aux opioïdes hautement addictifs. Je remercie le Gouverneur Cuomo d'avoir donné force de loi à cette disposition et de nous fournir un autre outil pour lutter contre la crise de santé publique liée à l'addiction aux opioïdes et à la surdose ».

###

Des informations complémentaires sont disponibles à l'adresse [www.governor.ny.gov](http://www.governor.ny.gov)  
État de New York | Chambre Exécutive | [press.office@exec.ny.gov](mailto:press.office@exec.ny.gov) | 518.474.8418

[SE DÉSINSCRIRE](#)